

Texte adressé le 27 septembre 2016 à l'ensemble des Parcs Naturels Régionaux de France.
Copie jointe à :
Madame la Ministre de l'Écologie, de l'Énergie et de la Mer,
Monsieur le Ministre de l'Aménagement du territoire, de la Ruralité et des Collectivités territoriales,
Monsieur le Président de la Fédération des Parcs Naturels Régionaux de France.

Le rôle des Parcs Naturels est réaffirmé par le projet de la Nouvelle Loi Montagne : un argument de plus pour le classement du territoire du Haut Allier.

Bernard Palpacuer¹, Raymond Martin², André Lambert³

Le 14 septembre dernier, Jean-Michel Baylet, ministre de l'Aménagement du territoire, de la Ruralité et des Collectivités territoriales a présenté au conseil des ministres **le projet de loi de modernisation, de développement et de protection des territoires de montagne.**

Le projet de loi s'appuie sur les travaux d'un rapport parlementaire remis en juillet 2015 : « Un acte II pour la loi montagne ; pour un pacte renouvelé entre la Nation et les territoires de montagne ». il comporte quatre grands axes parmi lesquels :

Le titre IV renforce les politiques environnementales à travers l'action des parcs naturels régionaux et nationaux.

Il précise **le rôle des parcs naturels régionaux et nationaux** en matière de prise en compte des spécificités des territoires de montagne et de la préservation de la biodiversité, notamment par la mise en place de « zones de tranquillité ».

En écho aux dispositions de la loi du 8 août 2016 pour **la reconquête de la biodiversité**, de la nature et des paysages le projet de loi confie au syndicat, dans les zones de montagne, la mission de contribuer au développement des solidarités entre les territoires urbains et montagnards.

Le paysage est à priori très séduisant, il est cependant troublé par un fait qui sème le doute sur sa cohérence.

En effet **L'Association Nationale des Élus de la Montagne (ANEM)** approuve le projet auquel elle a été associée, mais on est amené à observer et, du coup rappeler, que le Président actuel de l'ANEM, L.Wauquier, est précisément l'initiateur de la délibération du Conseil d'Auvergne Rhône-Alpes votée le 7 juillet 2016 destinée à **mettre un terme au projet de PNR du Haut Allier**, une mesure qui affecte un territoire soumis non seulement à **la Loi Montagne** mais aussi à **la Loi Littoral**, à cause du lac de Naussac dont la superficie dépasse les 1000 ha, sur la partie lozérienne.

1 **Bernard Palpacuer** : Conseiller Départemental, Vice Président du Conseil Départemental de Lozère.

2 **Raymond Martin** : Maire de Rocles (Lozère).

3 **André Lambert** : Conseiller Municipal à Cuges-les-Pins (BdR), Conseil de Développement du projet de PNR de la Sainte Baume.

On comprend que L.Wauquier s'intéresse à la Loi Montagne. On connaît en effet son goût marqué pour les canons à neige, sans doute plus marqué qu'à l'égard des Parcs Naturels qu'il lui arrive de qualifier de « réserves d'indiens ». On n'en est pas moins conduit à dénoncer les positions contradictoires d'un responsable politique, qui prétend approuver d'un côté ce qu'il s'acharne à détruire de l'autre.

La situation a besoin d'une clarification. Le fait que L.Wauquier demeure ou non président de l'ANEM nous indiffère, aussi bien que les « grands écarts » qu'il peut réaliser dans ce poste, nous souhaitons simplement que les autorités de tutelle mettent les orientations affichées par la loi en cohérence avec la réalité des actes et des besoins exprimés par les populations sur le terrain, en l'occurrence par 65 communes qui ont de leur plein gré adhéré à la charte du projet de Parc.

A cet égard le classement du Parc Naturel du Haut Allier constituerait une vraie clarification.

Nous pensons qu'aucun parc naturel ne souhaite être l'objet de telles pressions antagonistes. Le fonctionnement des Parcs est généralement à l'opposé de la « conflictualisation » de tous les actes de la politique que pratique le président de la Région Auvergne Rhône-Alpes. Manifestement il ignore tout du dépassement des clivages politiques, un comportement pourtant usuel et assumé au sein des parcs naturels.

Dans cet esprit, devant les difficultés nées d'une simple alternance politique vécues par un territoire à cheval sur deux régions, nous suggérons que sur l'ensemble des parcs on recherche les changements qui pourraient les mettre à l'abri dans l'avenir. Ce pourrait être un sujet de réflexion lors du **prochain Congrès des PNR** qui se déroulera début octobre dans le PNR des Landes de Gascogne.

Sinon, qui, à l'avenir, voudra initier un projet de parc naturel, au risque de voir des années d'efforts annulés comme dommages collatéraux consécutifs à une élection ?

Arrivés au terme d'un processus qui va se clore avec la décision ministérielle, nous renouvelons notre invitation à l'ensemble du mouvement des PNR pour qu'il manifeste un soutien clair au **classement du Parc des Sources et Gorges du Haut Allier**, par exemple sous la forme d'un message adressé au Ministère de l'Environnement :

Madame Ségolène Royal
Ministre de l'Écologie, de l'Énergie et de la Mer
Tour Séquoia
92055 PARIS la DÉFENSE Cedex

ou [directement par un e-mail au Ministère.](#)

pour info, adresser une copie du message à la [Fédération des PNR de France](#),
et, pour un échange : andre.lambert@nordnet.fr